



CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF DU 14 JUIN 2005

PRESIDENT: M. VAN DER PAS, DIRECTEUR GENERAL, DG ÉDUCATION ET CULTURE

Procès-verbal

Introduction

Le **président** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil de direction (CD) de la Fondation européenne pour la formation (*European Training Foundation*, ETF) adopte le projet d'ordre du jour.

Il est décidé d'avancer le point 9 iii) de l'ordre du jour, «Règlement intérieur révisé du conseil de direction», au point 5 i).

À la demande de certains membres du CD, il est convenu que les futurs ordres du jour de cet organe devraient tenter de regrouper les points en fonction de l'action requise: adoption, décision et discussion. L'ordre du jour devrait également inclure un point consacré aux résultats de toute procédure écrite exécutée depuis la dernière réunion (**POINT D'ACTION POUR L'ETF**).

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2004 et du compte rendu des points d'action

Le procès-verbal de la réunion précédente, tenue le 9 novembre 2004, est adopté.

Peter Greenwood (ETF) fait le compte rendu des points d'action identifiés dans le procès-verbal de la dernière réunion de l'ETF. Il informe tout d'abord le CD que l'ETF a finalisé ses plans nationaux 2005. Une copie de ceux-ci a été envoyée aux membres en même temps que les documents de réunion. Il signale ensuite que l'ETF a édité une brochure présentant ses services aux États membres dans toutes les langues de travail du CD. En troisièmement lieu, il confirme que l'ETF a aidé M. Engel à préparer l'analyse et l'évaluation du rapport annuel d'activités 2004 de l'ETF. Il souligne enfin que l'ETF a veillé à ce que les membres du CD reçoivent tous les documents dans toutes les langues quinze jours ouvrables avant la réunion.

M. Greenwood résume ensuite les résultats de la procédure écrite qui a eu lieu depuis la dernière réunion du CD. Cette procédure a permis au CD d'adopter l'avant-projet de budget 2006 de l'ETF, qui s'élève à 19 450 000 € et inclut notamment un complément de 450 000 € destiné à couvrir l'augmentation des coûts liés à l'assistance technique Tempus. Les membres du CD ont également approuvé la prolongation de l'application par l'ETF des modalités d'application de la Commission du statut applicable aux fonctionnaires des Communautés européennes et du régime applicable aux autres agents des Communautés européennes jusqu'au moment où la Commission et le Parlement européen auront adopté des modalités d'application spécifiques pour les agences de l'UE.

Maria José Muniozguren Lazcano (Espagne) souhaite savoir vers quelle date les volets consacrés à la coopération internationale dans les plans nationaux de l'ETF, qui ont été définis comme étant «en cours de développement», seront finalisés.

Muriel Dunbar (ETF) fait remarquer qu'à travers le volet de la coopération internationale des plans nationaux, l'ETF tente de donner une image complète des activités des autres bailleurs de fonds. L'ETF devra actualiser régulièrement cette information en consultation avec les parties prenantes.

3. Introduction du président

Le **président** rappelle les discussions houleuses auxquelles la Constitution et les perspectives financières 2007-2013 ont donné lieu au niveau européen. Il souligne que ces difficultés créent des incertitudes pour la définition des politiques et des programmes de la CE dans tous les domaines, ce qui affecte non seulement le domaine de l'enseignement et de la formation, mais aussi les politiques extérieures de l'UE et donc les perspectives du programme Tempus. Le président précise que les nouveaux instruments et programmes politiques dans les domaines intéressant l'ETF vont modifier considérablement le cours de l'ETF. Afin de nous permettre de nous y préparer, la Commission devrait présenter, au début de l'année prochaine, une proposition de base légale modifiée pour l'ETF qui tienne compte des changements instrumentaux. En consultation avec les diverses parties prenantes, il conviendrait, dès lors, entre ce jour et l'automne, de clarifier le rôle que l'ETF jouerait sous les nouveaux instruments et de déterminer les changements qui devraient être apportés à son règlement fondateur. Le président rappelle que la Commission a prévu d'évaluer en 2005 les activités de l'ETF et que cet exercice alimentera le processus de réflexion. Il informe le CD que la Commission entend présenter, lors de la prochaine réunion, un document de discussion exposant les grandes lignes de la nouvelle base légale. Le processus législatif sera ensuite initié par la Commission au début de l'année 2006.

Andrea Perugini (Italie) souhaite savoir ce qui se passera si le Conseil n'approuve pas les perspectives financières à la fin du mois de juin 2005.

Le **président** explique si aucune décision n'est prise d'ici fin juin 2005 ou, au plus tard, fin 2005, la prolongation d'une année des programmes existants devra être envisagée.

Dietrich Nelle (Allemagne) demande des informations sur l'état de préparation du programme Tempus.

Le **président** confirme que la Commission élabore actuellement un nouveau programme Tempus à la lumière des perspectives financières 2007-2013. Un groupe de travail composé de représentants de différents services de la Commission s'affaire à la préparation du nouveau programme. Le CD sera informé en temps utile des résultats de cette opération (**POINT D'ACTION de la Commission**).

4. Rapports oraux

4.(i) Rapport oral de la directrice de l'ETF sur les tendances des activités de l'ETF et l'évolution de l'organisation au cours du premier semestre 2005

Muriel Dunbar entame sa présentation en projetant le film de l'ETF intitulé «Learning without Frontiers» [apprentissage sans frontière]. Ce film donne un aperçu des activités de l'ETF dans les pays partenaires. La directrice présente ensuite les grandes lignes des dernières tendances des demandes de services introduites par la Commission auprès de l'ETF. Le niveau des demandes enregistrées en 2005 est semblable à celui de 2004. Le profil est, par contre, différent en raison, en particulier, d'une augmentation des demandes d'aide à la programmation dans les pays voisins et les pays d'Asie centrale. Elle signale au CD que certaines contributions aux programmations ont déjà été soumises à la DG Relex et que l'ETF a obtenu des échos

positifs. Un exercice similaire sera exécuté fin 2005 au nom de la DG Élargissement. Par ailleurs, bien qu'une augmentation des demandes de suivi de projet ait été enregistrée, le nombre de demandes d'évaluation de projet et de diffusion des résultats reste relativement faible.

La directrice présente les plans nationaux de l'ETF et rappelle que ceux-ci ont pour but d'aider les membres du CD à suivre les activités de la fondation dans les pays partenaires. D'une manière générale, les plans montrent que l'allocation de ressources de l'ETF aux pays partenaires s'inscrit largement dans l'alignement de leur niveau de priorité dans les politiques de relations extérieures de l'UE.

La directrice informe les membres des changements organisationnels qui s'opèrent au sein de l'ETF. Afin d'améliorer sa capacité à répondre aux demandes actuelles et futures de la Commission, l'ETF développe sa flexibilité et son savoir-faire par le biais d'un certain nombre d'initiatives interconnectées. La première d'entre elles vise à parvenir à une compréhension commune du rôle et des valeurs de l'ETF. La directrice se réfère à la nouvelle définition de mission de l'ETF qui a été distribuée à tous les membres du CD. La seconde activité a commencé par une revue de la structure et des principales opérations de l'ETF avec le soutien de PriceWaterhouseCoopers et en consultation avec le personnel de l'ETF. La réorganisation renforcera la capacité de l'ETF à déployer ses experts en formant des équipes basées sur les compétences. La réorganisation de l'ETF sera terminée fin 2005 de sorte que le programme de travail 2006 de l'ETF pourra être mis en œuvre sous le nouveau modèle. La réorganisation réduira les coûts de gestion grâce à une structure de gestion plus horizontale. En 2006, l'ETF n'aura plus qu'un seul département opérationnel qui sera dirigé par Sandra Stefani. Celle-ci fera partie de la haute direction de l'ETF qui sera désormais l'unique organe de gestion de l'ETF. Selon les prévisions de la directrice, la nouvelle structure n'aura pas besoin de directeur adjoint supplémentaire compte tenu de la vaste plage de responsabilités endossées par M^{me} Stefani. La position définitive de l'ETF en ce qui concerne le poste de directeur adjoint pourrait toutefois être revue à la lumière des conclusions de l'évaluation externe pour 2005. La directrice profite de l'occasion pour saluer le rôle constructif et actif joué par le comité du personnel dans ce processus. Elle évoque notamment l'étude du personnel que ce comité a réalisée et qui a contribué utilement à la réorganisation. La directrice présente également le cadre de développement de l'expertise de l'ETF qui a été mis sur pied dans le but de promouvoir le développement du personnel et d'accroître les capacités d'expertise de l'ETF. En plus des groupes thématiques et des séminaires internes, un système de soutien d'étude offrira au personnel la possibilité d'entreprendre d'autres études de niveau universitaire. La directrice de l'ETF confirme enfin au CD que l'ETF continuera d'évaluer ses activités afin d'améliorer son impact dans les pays partenaires et le retour d'investissement pour la Communauté. Dans cette perspective, l'ETF accordera une plus grande attention aux activités de suivi, d'évaluation et d'audit.

Le **président** remercie la directrice de l'ETF et invite les membres à faire part de leurs observations.

Maria José Muniozguren Lazcano (Espagne) exprime certaines préoccupations concernant les changements organisationnels prévus au sein de l'ETF, leur impact sur le personnel de l'ETF et leur lien avec le processus d'évaluation externe. Elle demande des informations complémentaires.

Dietrich Nelle (Allemagne) et **Madlen Serban (Roumanie)** demandent également un complément d'informations sur la nouvelle organisation et la nouvelle structure de direction. Ils souhaitent savoir comment l'ETF entend conserver sa capacité à fournir des approches taillées sur mesure à un niveau régional comme cela avait été suggéré lors du séminaire du CD du 13 juin. **M. Nelle** demande à l'ETF de fournir des informations sur les demandes de la CE, étant donné que celles-ci constitueront une caractéristique importante du processus d'évaluation externe à venir. Il souhaite connaître les critères utilisés pour sélectionner les fournisseurs d'études dans le cadre du programme de soutien des études de l'ETF.

Andrea Perugini (Italie) aimerait en savoir plus sur la façon dont l'ETF gère le flux de demandes qui émanent de la Commission. Il est favorable à une intensification de l'attention portée à l'évaluation et à la dissémination des résultats. Il apprécie les changements, mais estime que le poste de directeur adjoint constitue une question distincte que la prochaine évaluation externe devrait aborder.

Micheline Scheys (Belgique), Franki Ord (Royaume-Uni) et Michel Francois (France) encouragent l'ETF à se développer en tant qu'organisation d'apprentissage et apprécient l'approche consultative que la directrice a adoptée. **Franki Ord** souhaite savoir comment l'ETF gère les différentes requêtes, éventuellement conflictuelles, qui lui sont adressées par la Commission et les pays partenaires.

Tal Hasson (DG Élargissement) remercie l'ETF pour les services rendus à la DG Élargissement. Il informe le CD que la DG Élargissement a été informée des changements organisationnels et qu'elle soutient pleinement ce processus.

Muriel Dunbar répond aux membres du CD en garantissant que l'ETF surveillera l'impact de la réorganisation sur le personnel et qu'une autre étude du personnel sera organisée dans six mois. Elle explique que l'ETF a entamé la réorganisation au début 2005 de façon à ce que celle-ci soit totalement terminée pour les nouveaux programmes de 2007. Si l'ETF avait attendu le rapport d'évaluation externe, le changement n'aurait démarré qu'en 2006 et le temps disponible n'aurait pas été suffisant pour terminer le processus. La directrice affirme que la fusion des départements géographiques actuels en un seul département opérationnel améliorera le déploiement interne de l'expertise. Elle garantit aux membres du CD que le processus de changement tiendra compte des résultats de l'évaluation externe, y compris en ce qui concerne la question du directeur adjoint. La directrice de l'ETF rappelle que les fournisseurs de services utilisés pour les programmes de soutien d'étude de l'ETF ont été proposés par le personnel. Aucun critère géopolitique n'a été préalablement défini par l'organisation. La directrice précise enfin que l'ETF commence à évaluer les demandes de la Commission de façon à garantir la cohérence avec les priorités de la CE. Afin de réduire le nombre de priorités conflictuelles, l'ETF consulte les délégations de la CE avant d'accepter les demandes de pays partenaires.

Le **président** clôture la discussion en félicitant la directrice pour le travail abattu et les développements en cours au sein de l'ETF.

4. ii) Complément d'information concernant les politiques et programmes de la Commission ayant un impact sur l'ETF

M. Fredrik Svedang (CE, DG Relex) fait part au CD des dernières informations sur l'état de préparation des nouveaux instruments d'assistance externe et, en particulier, sur l'instrument européen de voisinage et de partenariat (ENPI) et l'instrument de coopération au développement et de coopération économique (DCECI). M. Svedang confirme que les instruments constituent un cadre technique sain pour la programmation et la mise en œuvre du soutien de l'UE sans définir de politique spécifique. Ces instruments ont reçu un accueil favorable du Parlement européen et du Conseil. Les institutions discutent à présent de la distribution des responsabilités entre les États membres et la Commission européenne, ainsi que de la répartition des ressources entre les régions. Il informe le CD que des plans d'action sont en cours d'approbation pour sept pays partenaires ENPI, tandis que trois autres concernant les pays du Caucase et l'Égypte sont en préparation. La Commission travaillera prochainement à l'élaboration de plans pour le Liban et l'Algérie. Le secteur de l'éducation, et en particulier l'enseignement et la formation professionnels, est repris dans tous les plans.

M. Tal Hasson (CE, DG Élargissement) fournit au CD des informations sur l'instrument d'aide de préadhésion (IAP). Il confirme que son but est d'instaurer un cadre simple permettant de rationaliser l'assistance de préadhésion. Cet instrument comprend cinq volets: 1) l'assistance à

la transition et le renforcement des institutions, 2) la coopération régionale et transfrontalière, 3) le développement régional, 4) le développement des ressources humaines et 5) le développement rural. Les deux premiers composants s'appliqueront à la fois aux pays candidats potentiels et aux pays candidats, les trois derniers ne concernant que les pays candidats. Les pays candidats potentiels bénéficieront également de mesures visant à encourager la stabilisation et la réconciliation dans toute la région des Balkans occidentaux par le biais de la coopération régionale et transfrontalière. L'instrument de préadhésion complet au profit des pays candidats se concentrera sur l'«acquis». La Commission a adopté l'IAP proposé le 29 septembre 2004. M. Hasson signale que le Conseil a réservé un accueil favorable à l'IAP et que des discussions sont toujours en cours pour arrêter les détails du champ d'application de l'instrument, déterminer les conditions d'éligibilité et définir la façon dont l'assistance doit être mise en œuvre. Le Conseil et le Parlement seront tous les deux impliqués dans la définition du cadre politique et financier stratégique de l'IAP. Le premier stade sera la préparation par la Commission d'un cadre financier indicatif pluriannuel allouant des fonds par volet et par pays. Le stade suivant de la mise en œuvre, à savoir le document de stratégie financière d'adhésion, définira la direction stratégique des programmes. Sur la base des stratégies, la Commission établira et adoptera des programmes annuels ou pluriannuels en fonction du volet en cours d'examen. Cet exercice de programmation devrait démarrer début 2006 avec la participation active de l'ETF. Parallèlement, la Commission élaborera des règlements de mise en œuvre pour chaque composant de l'IAP. Le premier projet de règlement devrait être publié en été 2005.

Se référant au séminaire qui s'est tenu la veille, **Sergio Piccolo (CE, AIDCO)** demande à l'ETF de lui fournir un relevé des requêtes introduites par les délégations de la CE, classées par zone géographique et par type de service (**POINT D'ACTION POUR L'ETF**).

Andrea Perugini (Italie) signale au CD que le gouvernement italien est favorable à une plus grande flexibilité en ce qui concerne la participation des pays candidats et des pays candidats potentiels aux cinq volets de l'IAP. Ceci pourrait se traduire par une plus grande attention pour le développement des ressources humaines et donc un rôle plus important pour l'ETF.

4. iii) Complément d'information des membres du CD concernant les programmes bilatéraux relatifs au travail de l'ETF

Le **président** présente ce nouveau point à l'ordre du jour en tant que suivi de la politique adoptée par le CD en novembre 2004 afin de donner aux États membres la possibilité de lier leurs initiatives d'aide bilatérale au travail de l'ETF.

Ulrich Hillenkamp (ETF) ouvre la discussion en exprimant le point de vue de l'ETF sur le niveau élevé de coopération qui existe déjà entre les États membres et l'agence. Il se réfère, en particulier, à l'implication active des États membres en garantissant la disponibilité de la bonne pratique, la participation au collège consultatif et le soutien financier du gouvernement italien. Le potentiel de coopération avec les États membres augmente. Il invoque l'implication possible de membres du CD en tant que réseau de contact pour le projet EFE et le champ d'application de la coopération transfrontalière dans l'IAP. Les projets d'innovation de l'ETF pourraient constituer un autre domaine de coopération. L'ETF a préparé une brochure afin de soutenir les membres du CD lors des discussions avec les agences d'aide nationales. Les États membres sont toutefois invités à fournir de plus amples informations sur les possibilités d'intensification de la coopération. L'ETF pourrait organiser une réunion sur la coopération en novembre prochain afin de faire progresser la discussion.

Les membres du CD encouragent l'ETF à organiser une réunion spéciale et plusieurs points spécifiques ont été avancés. L'Autriche se réfère à la coopération positive avec l'ETF dans un projet touristique en Ukraine. La Lituanie insiste auprès de l'ETF pour qu'elle recoure à l'expérience des nouveaux États membres et dans ce contexte, Malte se montre désireuse d'apporter son soutien à l'ETF dans des projets de réforme. La Suède suggère que l'ETF

organise des réunions avec les parties prenantes au sein des États membres et demande à l'ETF d'envisager d'offrir aux membres du CD des possibilités de participer aux projets de l'ETF. L'Italie propose que les membres du CD diffusent le plan national de l'ETF aux parties prenantes nationales. Le Royaume-Uni émet l'idée d'unir les forces et d'encourager ensemble les employeurs à jouer un rôle plus actif dans la formation, tandis que la Belgique demande à l'ETF de mettre son savoir-faire à disposition pour un projet d'EFPP de niveau secondaire au Maroc. La Roumanie suggère d'inviter l'agence chargée de la coopération à l'éducation dans le pacte de stabilité à participer à la réunion de novembre.

Ulrich Hillenkamp et **Muriel Dunbar (ETF)** remercient les membres pour leurs suggestions. L'ETF organisera un séminaire en novembre prochain et tiendra compte des remarques formulées par les membres (**POINT D'ACTION POUR L'ETF**).

Le **président** remercie les membres pour leurs suggestions encourageantes. Il invite ensuite **Christian Muller (service d'audit interne – SAI)** à prendre la parole pour présenter les résultats du premier audit de l'ETF.

6. i) Résultats du premier audit de l'ETF par le service d'audit interne

M. Christian Muller (CE, SAI) rappelle que l'audit mené à bien auprès de l'ETF par le service d'audit interne (SAI) s'inscrit dans le cadre d'une campagne qui couvre l'ensemble des agences de l'UE. Cet exercice doit se terminer le 31 décembre 2006. Le SAI rédigera ensuite un rapport consolidé qui présentera les principaux problèmes, points forts et points faibles des agences de l'UE. Le rapport sera transmis au conseil de direction de chaque agence, tandis qu'une synthèse sera envoyée au Parlement européen. M. Muller informe les participants que le rapport de l'ETF sera remis au CD de l'ETF en vue de sa discussion lors de sa prochaine réunion, en novembre 2005. Il précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2007, le SAI adoptera une autre approche de l'audit des agences, passant de l'audit d'agence à l'examen de la capacité interne d'audit de l'agence.

Le premier audit de l'ETF a eu lieu en avril 2005. Il avait pour but d'évaluer la justesse, l'efficacité et l'efficience des contrôles internes de l'ETF. L'audit a évalué la qualité de la gestion financière de l'ETF et la fiabilité de ses informations financières. Les auditeurs ont examiné en particulier les procédures légales et financières de l'ETF qui étaient en place à la fin de l'année 2004.

Selon M. Muller, le rapport d'audit conclura que la performance de l'ETF est «satisfaisante à quelques exceptions près». Aucune recommandation «critique» n'a été formulée. M. Muller reconnaît, en effet, que l'ETF s'est efforcée, au cours des dix-huit derniers mois, d'améliorer ses contrôles internes. La performance de l'ETF sur ce point peut être jugée favorable par comparaison avec celle d'autres agences. M. Muller a ensuite présenté les premiers résultats en se concentrant sur cinq grands points: 1) l'environnement de contrôle, 2) la performance et l'évaluation du risque, 3) l'information et la communication, 4) les activités de contrôle et 5) l'audit et l'évaluation. Les conclusions provisoires seront discutées avec l'ETF, tandis qu'un rapport final sera envoyé au CD, à la Commission et à la Cour des comptes.

Le **président** félicite l'ETF pour les premiers résultats de l'exercice d'audit. Il invite le CD à formuler des remarques dans un premier temps, étant donné que le rapport final sera disponible lors de la prochaine réunion.

Dietrich Nelle (Allemagne) souhaite savoir comment l'audit s'intégrera dans l'exercice d'évaluation externe à venir. Il se dit préoccupé par l'équilibre entre le contrôle et la flexibilité qui est nécessaire pour l'avenir de l'organisation.

M. Muller répond que les résultats des différentes évaluations et des différents audits devront être consolidés et contribueront à l'efficacité et à l'efficience globales de la direction de l'ETF.

La **directrice** reconnaît que l'exercice d'audit interne devrait servir à informer l'évaluation externe. Dans un premier temps, l'ETF commencera à s'occuper des recommandations du rapport d'audit. Elle informe le CD que l'ETF est sur le point de désigner un auditeur interne.

Olivier Ramsayer (ETF) signale que l'ETF se trouve dans la phase initiale de l'introduction du système de normes de contrôle interne avec le soutien du SAI. L'opération a exigé énormément de ressources au début, mais elle a permis à l'ETF de se mesurer par rapport aux bonnes pratiques externes et de cibler des améliorations spécifiques. Les changements organisationnels précédemment exposés par la directrice de l'ETF répondent en partie aussi aux normes de contrôle interne. Les progrès réalisés seront communiqués au CD lors de la prochaine réunion (**POINT D'ACTION POUR L'ETF**).

9. iii) Règlement intérieur révisé du CD

La **directrice** présente le projet de règlement intérieur révisé du conseil de direction (CD). Elle explique que les modifications apportées au règlement intérieur de 1999 sont en grande partie techniques et intègrent plusieurs décisions adoptées par le CD depuis 1994. Elles mettront le règlement intérieur en harmonie avec le cadre réglementaire de l'ETF et amélioreront l'efficacité et l'efficacité du CD.

Les membres du CD formulent leurs observations initiales sur le projet de règlement intérieur lors d'un premier tour de table. Les membres demandent en particulier de clarifier les points suivants : l'ordre du jour et les documents associés, les sous-groupes, le recours aux procédures écrites, les procédures d'adoption des décisions et le régime linguistique.

Après examen des observations formulées par le CD, le **président** demande à l'ETF de tenir compte des remarques préliminaires, de reconsulter le CD et de présenter un projet final de règlement intérieur révisé du conseil de direction pour adoption lors de la prochaine réunion prévue en novembre 2005 (**POINT D'ACTION POUR L'ETF**).

5. Rapport annuel d'activités

La **directrice de l'ETF** présente le rapport annuel d'activités 2004. Essentiellement administratif, ce rapport compare les réalisations de l'ETF avec les objectifs arrêtés dans les perspectives à moyen terme 2004-2006 et le programme de travail 2004. Tout bien considéré, 2004 fut une année positive pour l'ETF. L'augmentation des demandes de la Commission ont concentré les ressources sur les priorités de la Commission. L'ETF a soutenu l'UE dans le processus d'adhésion en créant des capacités et en préparant le transfert au Cedefop. En Europe du Sud-Est, l'ETF a apporté une contribution directe aux projets CARD en collaboration généralement avec l'Agence européenne de la reconstruction. La directrice est heureuse du soutien apporté par l'Italie aux activités de l'ETF dans la région. Dans la zone méditerranéenne, l'ETF a contribué au cycle de projet MEDA et a aidé à préparer les plans d'action pour la politique de voisinage. La directrice attire également l'attention sur le lancement du projet MEDA relatif à l'enseignement et à la formation en vue de l'emploi. En Europe de l'Est et en Asie centrale, l'ETF a contribué au programme Tacis et à l'intégration de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels dans la réduction de la pauvreté et le développement local.

L'assistance technique apportée par l'ETF à la Commission dans le cadre de Tempus a été élargie suite à l'augmentation des demandes émanant des parties prenantes et aux requêtes spécifiques des services de la Commission. La directrice fait ensuite le compte rendu des travaux intensifs de communication externe qui ont été menés par l'ETF. La Fondation a, en effet, organisé plus de 50 séminaires au profit d'un millier d'experts. Quant aux pages du site Internet de l'ETF, elles ont été consultées plus de 5 millions de fois. La directrice fait part au CD de ses réserves concernant la gestion des ressources financières et humaines qui sont

mentionnées dans le rapport. Elle rappelle les démarches entreprises par l'ETF en vue de résoudre la question des réserves et propose d'informer le CD sur le suivi réservé à celles-ci (**POINT D'ACTION POUR L'ETF**). La directrice demande au CD d'adopter le rapport annuel d'activités.

Gilbert Engel (Luxembourg) présente l'analyse et l'évaluation du rapport annuel d'activités 2004 de l'ETF qui ont été faites par le CD. Il informe les membres du CD que l'analyse a été préparée en suivant les procédures adoptées par le CD en novembre 2004. La structure du rapport est telle qu'elle permet à l'ETF de notifier ses réalisations et de communiquer le retour d'investissement pour la Communauté. L'ETF devra encore approfondir cette approche de façon à montrer l'impact de ses travaux et devra suivre une approche de gestion du risque. Le rapport reflète la bonne qualité et l'efficacité des travaux de l'ETF en 2004. L'ETF a notamment adapté la stratégie de Lisbonne aux besoins des pays partenaires. M. Engel propose d'apporter une modification au projet de texte visant à insister sur le fait que l'ETF apporte un soutien de qualité au programme Tempus. M. Engel souligne que l'ETF doit suivre les progrès en s'occupant des deux réserves contenues dans le rapport. Il propose enfin au CD d'adopter le texte de l'analyse et de l'évaluation du rapport annuel d'activités 2004 de l'ETF.

Le **président** remercie la directrice et M. Engel et invite les participants à formuler leurs observations.

Les membres du CD n'ayant aucune remarque à formuler, le président annonce que les deux documents peuvent être adoptés sous réserve d'ajout de la remarque formulée concernant l'assistance technique Tempus.

6. Surveillance, évaluation et audit

6. i) Résultats du premier audit de l'ETF par le service d'audit interne

Cf. ci-dessus

6. ii) Rapport final sur l'évaluation externe 2002 de l'ETF

Peter Greenwood (ETF) présente le rapport final sur l'Évaluation externe 2002 de l'ETF. Il explique que le rapport résume la réaction de l'ETF au plan d'action adopté par le CD en juin 2003. Il précise que le rapport a été préparé à un moment où les activités spécifiées étaient en grande partie terminées et que les informations seront prises en compte lors de la prochaine évaluation. Le rapport montre que des progrès ont été réalisés dans chacun des 41 domaines d'action et que l'évaluation externe s'est révélée être une expérience d'apprentissage de valeur pour l'ETF. Bien que la plupart des 108 résultats escomptés aient été atteints, l'ETF devra encore adapter ses capacités dans des domaines clés tels que la cohérence avec les priorités de l'UE et le développement de l'expertise étant donné que l'environnement opérationnel de l'agence change.

Le **président** déclare que la Commission s'est réjouie de l'approche positive adoptée par l'ETF et il demande au CD de prendre acte du rapport. Les membres du CD apprécient également le rapport et demandent à l'ETF de le publier dans toutes les langues du CD (**POINT D'ACTION POUR L'ETF**).

6. iii) Analyse des premiers résultats du programme d'évaluation annuelle interne de l'ETF

Outi Karkkainen (ETF) présente les premiers résultats du programme de travail de surveillance et d'évaluation de l'ETF. L'agence a évalué le projet intitulé «Esprit d'entreprise dans l'enseignement et la formation» (EET) en Russie et en Ukraine, ainsi que les activités de l'ETF en Bulgarie. D'une manière générale, les évaluations sont positives en ce qui concerne

les capacités et l'efficacité de l'ETF, bien que certains domaines d'amélioration aient été identifiés. L'ETF devrait, en particulier, revoir son approche de la politique de diffusion et de partage des connaissances au moment déjà de la conception et du développement de projets plutôt qu'à la fin seulement. L'ETF devrait renforcer le lien entre la recherche d'action par l'agence et la formulation de conseils politiques aux parties prenantes. L'ETF devrait, en outre, développer des méthodes d'évaluation adéquate pour ses petits projets pilotes et renforcer sa capacité d'évaluation globale. Enfin, l'ETF devrait améliorer sa gestion des documents de façon à pouvoir suivre ses activités à un niveau national.

Le **président** remercie l'ETF et demande au CD de prendre acte des premiers résultats du programme de travail de surveillance et d'évaluation de l'ETF.

6. iv) Rapport de progrès concernant l'évaluation externe de l'ETF en 2005

Marta Ferreira Lourenco (CE, DG EAC) présente le contexte de l'évaluation externe en se référant au règlement fondateur de l'ETF. Un budget de € 200 000 a été prévu pour l'évaluation et celle-ci a été soutenue par un comité de pilotage composé de représentants du CD (M. François, M. Nelle et M. Vantuch), des services de la Commission et de l'ETF. Après s'être mise d'accord avec le comité de pilotage concernant le mandat, la Commission a organisé la procédure d'appel d'offres. Celle-ci s'est terminée par la sélection d'ITAD sur la base du rapport prix/qualité. La Commission savait, bien entendu, que l'évaluation précédente avait déjà été effectuée par ITAD, mais ce facteur n'a pas influencé la sélection. Le contrat passé avec ITAD a été signé et les travaux débuteront prochainement. Les résultats indicatifs seront discutés avec le CD en novembre prochain, tandis qu'un rapport final sera édité à la fin de l'année.

Le **président** demande au CD de prendre acte de la présentation.

7. Analyse des travaux de recherche et développement de l'ETF: le recueil annuel 2005 de la Fondation

Peter Grootings et Soren Nielsen (ETF) présentent le Recueil annuel 2005 de l'ETF en tant qu'instrument principal de partage des connaissances et de développement de l'expertise pour l'ETF et ses parties prenantes. Le recueil annuel est pour l'ETF l'occasion de réfléchir aux enseignements tirés de son projet et des expériences du pays en tant que contribution au débat international sur la réforme du DRH. Le Recueil annuel 2005 se concentre sur le rôle des enseignants et des instructeurs dans la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels. Le document analyse le double rôle que les professeurs et les instructeurs doivent jouer en tant que parties prenantes dans le processus de réforme et en tant que professionnels dans le système et propose des approches visant à améliorer leur contribution à la réforme.

Les membres du CD se disent satisfaits du Recueil annuel 2005. Ils reconnaissent le rôle crucial des professeurs et des instructeurs et formulent un nombre de recommandations pour poursuivre les travaux de recherche.

En réponse aux questions posées par les membres du CD, l'ETF confirme qu'elle participe déjà à plusieurs initiatives internationales portant sur les professeurs et l'apprentissage, notamment à des initiatives lancées par la DG EAC, l'OCDE et le Conseil de l'Europe.

La **présidente** remercie l'ETF pour cette présentation très intéressante et exprime sa gratitude au CD pour l'avis qu'il a ainsi donné.

8. Propositions pour l'assemblée plénière du collège consultatif dans les grandes lignes

Muriel Dunbar (ETF) présente les principaux objectifs de la réunion plénière du collège consultatif 2006. La directrice remercie avant tout l'Autriche d'avoir accepté d'inclure l'événement dans le calendrier présidentiel de l'UE en juin 2006. Les participants comporteront, entre autres, des décideurs, des experts et des donateurs de l'UE et des pays partenaires qui se réuniront à Torino, du 7 au 9 juin 2006. Vu que l'événement aura lieu six mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux instruments de relations externes, l'occasion est idéale pour préparer les pays à participer activement aux instruments et à définir des approches régionales et nationales communes dans les différents groupes de parties prenantes. Il s'agira également d'une possibilité pour développer davantage l'apprentissage politique en tant que stratégie de réforme.

Au nom du ministère autrichien de l'économie et de l'emploi, **M. Karl Wieczorek (Autriche)** exprime son soutien pour la réunion. Il signale que les autorités autrichiennes accorderont une attention particulière à la formation d'apprentis, ainsi qu'à l'impact des partenaires sociaux dans l'EEP.

Janos Jakab (Hongrie) suggère d'organiser l'événement dans un des nouveaux États membres et, anticipant l'invitation des autorités hongroises, propose d'héberger l'événement à Budapest.

L'**Espagne** demande à l'ETF d'examiner la question des langues qui ont été proposées pour la conférence et de veiller à assurer la cohérence entre les langues utilisées pour les réunions du CD et celles du collège consultatif (**POINT D'ACTION POUR L'ETF**).

Au nom du CD, le **président** remercie l'Autriche pour le soutien apporté à l'événement.

9. Questions administratives diverses et suivi des précédentes réunions

9. i) Politique de communication interne

La **directrice** fait savoir au CD qu'après la dernière évaluation externe, l'ETF a renforcé sa capacité de communication externe. Elle travaille actuellement à l'amélioration de sa capacité de communication interne par le biais d'un plan d'action et de politique explicite visant à renforcer la dissémination d'informations, le dialogue et le partage de connaissances. Des instruments tels que des réunions régulières de l'ensemble du personnel, des portails et des lettres circulaires ont été développés en étroite collaboration avec le comité du personnel.

Après avoir remercié la directrice, le **président** demande au CD de prendre acte du document.

9. ii) Règlement intérieur révisé du collège consultatif (CC)

9. iii) Membres du CC: dernières informations concernant les nominations

Peter Greenwood (ETF) rappelle aux membres la révision apportée au rôle du CC suite à la définition qui en a été donnée en mars 2004. Il s'ensuit que le règlement intérieur original de 1998 n'est plus adéquat. L'ETF recommande, dès lors, d'adopter un amendement au règlement intérieur. L'ETF entend consulter les membres du CC sur le règlement intérieur révisé lors des réunions régionales et par voie électronique. Un projet final sera présenté au CD pour approbation lors de la réunion de novembre.

Les membres du CD sont, en outre, invités à approuver les nouvelles nominations de membres du collège consultatif en provenance d'Arménie, de Bosnie-Herzégovine, d'Espagne et du Portugal.

Mme Lazcano (Espagne) signale au CD que les modifications intervenues au niveau de l'administration nationale entraîneront des modifications au niveau de la composition du collège consultatif. Les nouvelles nominations seront envoyées à l'ETF.

Le **président** demande au CD de prendre acte de la présentation sur le règlement intérieur révisé du collège consultatif. Le CD approuve les nouvelles nominations pour les membres du collège consultatif en tenant compte des remarques formulées par l'Espagne.

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 29 novembre 2005.

Avant la fin de la réunion, le **président, la directrice, Dietrich Nelle et Madlen Serban** rendent hommage à **M. Ulrich Hillenkamp** pour les services rendus au cours des onze dernières années en sa qualité de directeur adjoint de l'ETF. Sa collaboration à la direction stratégique de l'ETF, en particulier sa contribution à la coordination entre les départements opérationnels et à la communication entre l'ETF, la Commission et les États membres, a été très appréciée. **M. Hillenkamp** remercie à son tour les membres du CD pour le soutien qu'ils lui ont apporté et présente à l'agence ses meilleurs vœux de prospérité.

Le **président** remercie les interprètes ainsi que les membres et observateurs du CD pour leur participation active au cours des discussions et lève la séance.

RELEVÉ DES DECISIONS

1. Adoption par le CD du rapport annuel d'activités 2004 et de sa propre analyse et évaluation du rapport
2. Approbation de la composition du collège consultatif moyennant la réserve formulée par l'Espagne

1. Relevé des points d'action

1. ETF: revue de la structure et l'agencement de l'ordre du jour des prochaines réunions du CD, y compris un point sur les résultats de toutes les procédures écrites entreprises depuis la dernière réunion
2. Commission: information du CD sur l'état de préparation du programme Tempus
3. ETF: présentation par zone géographique et par thème de la liste des requêtes communautaires reçues par les délégations
4. ETF: présentation d'un projet final de règlement intérieur révisé du conseil de direction en vue de son adoption lors de la prochaine réunion de novembre 2005
5. ETF: organisation d'un atelier sur la coopération internationale avant la prochaine réunion du CD
6. Directrice de l'ETF: rapport aux membres du CD sur la suite donnée aux réserves formulées dans le rapport annuel d'activités 2004
7. ETF: fourniture aux membres du CD d'un exemplaire du rapport final d'avancement du plan d'action sur l'évaluation externe 2002 dans les langues du CD
8. ETF: examen de la question des langues proposées pour la réunion plénière du CC en 2006

2. Relevé des autres points principaux

Les membres du CD prennent acte des progrès notifiés concernant les questions techniques et administratives suivantes:

- résultats du premier audit de l'ETF par le service d'audit interne,
- rapport final sur l'évaluation externe de l'ETF en 2002,
- analyse des premiers résultats du programme d'évaluation annuelle interne de l'ETF,
- rapport sur l'évaluation externe de l'ETF en 2005,
- adoption d'une politique interne de communication.